Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet GAEC GUENARD-DEMOULIN Stockage engrais sur la commune principale de l'AIOT 31 Rue du Sourd 02140 Lemé.

La référence de votre dossier est A-3-O6C0NCJV et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 24/08/2023 à 14h33 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : une déclaration initiale

Numéro d'AIOT: 0050200436

Service instructeur: La DDETSPP ou la DAAF

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site https://aida.ineris.fr/
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : Mandataire

N° SIRET 43296007800041

Organisme: AVENIR CONSEIL ELEVAGE

Fonction: Conseiller Environnement

Personne morale

N° SIRET 81944311000013

Raison sociale **GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN AGREE GUENARD- DEMOULIN**

Forme juridique Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'applic ation du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

31 RUE LEME

02140 LEME

Signataire

Qualité : Membre du GAEC

Référent

Fonction: Conseiller Environnement

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : GAEC GUENARD-DEMOULIN Stockage engrais

Description des activités :

Notre exploitation est connue auprès de vos services pour un élevage de 400 vaches laitières et bénéficie d'un arrêté d'enregistrement en date du 17 Aout 2023. Lors de l'instruction du dossier, la DDT a demandé au GAEC de réaliser une déclaration initiale du fait qu'il détenait deux stockages d'engrais liquides: un de 100 m3 sur le site de Voulpaix et un de 80 m3 sur le site de Lemé.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : OUI

Une installation classée relevant du régime de déclaration : NON

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : NON

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse 31 Rue du Sourd 02140 Lemé

X:754457

Y: 6972313

Projection: Lambert 93

Communes sur lesquelles est implantée l'installation :

• 02140 VOULPAIX

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? NON

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2175	2175	Dépôts d'engrais liquides	180 m3	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? NON

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Aucun

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? NON

Disposition en cas de sinistre

Précisez : Il est proposé d'implanter une poche de 180 m3 aux abords du site d'exploitation de Lemé avec un accès stabilisé pour les engins de secours conformément à l'arrêté d'enregistrement.

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Extincteurs, téléphone

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? NON

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : NON

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ? **Non**

Nom de l'autorisation ou de la déclaration	Date de dépôt	Organisme en charge de l' instruction			
Arrêté préfectoral d'enregistrement n°ic/2023 /177	17/08/2023	DDPP			
Changement d'exploitant	28/06/2016	DDPP			
Arrêté de dérogation de distance	14/10/2014	DDPP			
Récépissé de déclaration	26/08/2009	DDPP			
L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la					
preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)					